

N° 2022-141

CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX RECYCLABLES – CONTRAT REVIPAC Avenant 2

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 1er décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 1er décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, VILLIEN Michelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, CHAMOUSSIN Bernadette

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), GIROD-GEDDA Isabelle (qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, ASTIER Fabienne, CHENAL Murielle

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), BROCHE Richard (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

dont pouvoir : 4

Vu la délibération du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer le contrat de reprise les PCNC (papier et carton non complexé) et les PCC (papier carton complexé) issus de la collecte sélective avec REVIPAC.

Le président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes des Versants d'Aime a signé un contrat avec l'entreprise REVIPAC pour la reprise des PCNC et PCC issus de la collecte sélective pour une durée de 4 ans avec un terme au 31 décembre 2022.

La durée de ce contrat est liée à la durée de l'agrément de CITEO, Eco-organisme en charge des emballages ménagers, qui se termine lui aussi le 31 décembre 2022.

A titre exceptionnel, les pouvoirs publics ont prolongé l'agrément de CITEO d'une année supplémentaire ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Le contrat de reprise des aciers avec REVIPAC étant lié à l'agrément de CITEO il convient de prendre un avenant n°2 au contrat avec REVIPAC pour augmenter sa durée d'un an, ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 au contrat de reprise des PCNC et PCC issus de la collecte sélective avec le repreneur REVIPAC le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 07 DECEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX